



# CAVALAIRE

— GOLFE DE SAINT-TROPEZ —

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION  
D'INTERET POUR L'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE  
EXPLOITATION ECONOMIQUE**

**1. AUTORITE DOMANIALE**

Ville de CAVALAIRE-SUR-MER

Place Benjamin Gaillard

83240 CAVALAIRE-SUR-MER

Tél. : 04.94.00.48.00

Fax : 04.94.64.60.43

Mail : [courrier@cavalaire.fr](mailto:courrier@cavalaire.fr)

Site web : <http://www.cavalaire.fr>

**2. CADRE LEGAL DE LA CONSULTATION**

- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 portant sur la mise en concurrence préalable à l'occupation du domaine public ;

- Articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques imposant pour toute exploitation du domaine public l'organisation d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

### **3. OBJET DE LA CONSULTATION**

La Commune de Cavalaire-sur-Mer lance le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée pour l'occupation d'un emplacement situé sur le domaine public communal et dédié à l'exercice de l'activité suivante :

**Location de rosalies (mécaniques et électriques)**

### **4. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DE L'OCCUPATION**

La Commune met à disposition de l'exploitant un emplacement d'une superficie de :

- **40 m<sup>2</sup> à 45 m<sup>2</sup>**

Cet emplacement est situé : **Parvis Maison de la Mer – 83240 Cavalaire-sur-Mer**

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation/La Commune fournit à l'exploitant le raccordement à l'électricité.

L'installation devra répondre aux caractéristiques techniques suivantes :

- **Chalet d'accueil (caisse)**
- **Nombre de rosalies (électriques et mécaniques) adapté pour le public d'avril à octobre**

### **5. CONDITIONS DE L'OCCUPATION**

L'occupation sera/devra être exercée aux jours et heures indiquées ci-dessous :

- **Du mois d'avril à octobre 2024**
- **Ouverture 7 jours/7 pendant la période de juillet et août**
- **En dehors de ces périodes de haute fréquentation: horaires d'ouverture minimum à prévoir (à définir précisément par l'exploitant)**

## 6. DUREE DE L'OCCUPATION

L'occupation est consentie du mois d' avril 2024 à octobre 2024 :

## 7. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Conformément à l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation du domaine public est assujettie au paiement par l'occupant d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal n°006 en date du 25/01/2024 portant fixation des droits de place issus de l'exploitation du domaine public et calculée selon les modalités suivantes :

- **Emplacement pour location rosalie - 41.20 € le m<sup>2</sup>**
- **Comprenant l'accès à l'électricité pour la recharge des rosalies.**

En sus de cette redevance, il sera demandé à l'occupant de répondre à la sollicitation suivante :

- **Course de rosalie : l'exploitant mettra à disposition une dizaine de rosalies 2 places et 4 rosalies 4 places pour la « rosalie race cup » date à définir en septembre avec le service Événementiel de la Ville.**

## 8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout candidat souhaitant répondre au présent avis d'appel à concurrence doit produire un dossier de candidature comprenant une proposition argumentée permettant à la Commune d'apprécier sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet.

Ce dossier devra comporter les pièces justificatives suivantes :

- Copie recto/verso de la carte d'identité nationale en cours de validité ;
- Extrait kbis ou attestation d'inscription à l'INSEE de moins de trois (3) mois ;
- Copie du certificat de conformité du métier et des installations en cours de validité ;
- Attestation de police d'assurance incendie et responsabilité civile professionnelle en cours de validité, signée et tamponnée par l'assureur ;
- Une notice descriptive de l'activité projetée (caractéristiques techniques avec présentation et description du matériel et du mobilier utilisés, présentation des investissements nécessaires et budget prévisionnel, photographies, schéma ou plan permettant de visualiser l'implantation des installations et leur emprise au sol, les mesures en faveur du développement durable et éco responsable envisagées, programmation prévisionnelle du projet avec périodes et horaires d'ouverture au public et grille tarifaire de chaque attraction pour le public) ;

## **9. CRITERES D'ANALYSE ET DE SELECTION DES CANDIDATURES**

La sélection des candidatures se fera au regard de la note attribuée sur 100 points la base des critères suivants :

- Qualité et pertinence du projet ;
- Aspects extérieurs et esthétique et intégration dans l'environnement ;
- Qualités professionnelles (expériences professionnelles du candidat) ;
- Horaires et tarification au public proposées ;
- Définir un plan de sécurité pour les usagers (explications, éclairages des rosales, ceintures de sécurité, etc...)

## **10. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont à envoyer à compter de la date de publication du présent avis :

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mairie de Cavalaire-sur-Mer

Service Domaine Public

Place Benjamin Gaillard

83240 CAVALAIRE-SUR-MER

- Soit par mail à l'adresse mail suivante : [domaine.public@cavalaire.fr](mailto:domaine.public@cavalaire.fr), étant précisé que seront pris en compte la date et l'heure de réception effectifs sur la boîte mail.

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 12/04/2024 à 00h00**

Tout dossier non complet ou reçu après les date et heures limites de dépôt sera automatiquement rejeté.

**11. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine

CS 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.42.79.30

Fax : 04.94.42.79.89

Le présent avis d'appel à la concurrence fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville à compter du 29/03/2024...

Le Maire,

Philippe LEONELLI

